

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION D'ENTREE EN
EN FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
CANDIDATS RELEVANT DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)**

RENTREE 2023-2024

Vous êtes en activité (vous avez un emploi, ou vous êtes à la recherche d'un emploi) ET vous avez cotisé au moins 3 ans à temps complet de cotisation à un régime de protection sociale en France à la date d'inscription à la sélection ALORS vous devez remplir le dossier d'inscription à la sélection ci-joint et le déposer à l'IHFS.

Une politique d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap est déclinée au sein de l'IHFS.

■ ÉPREUVE DE SÉLECTION

Selon l'article L.6311.1 du code du travail, elle se compose de deux épreuves :

1. Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat, noté sur 20 points, d'une durée de 20 minutes. Cet entretien s'appuie sur le dossier rendu. Il a pour objet d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel ainsi que les motivations du candidat et ses capacités à valoriser son expérience.

2. Une épreuve écrite notée sur 20 points, d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve :

- Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leurs capacités à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
- Une sous-épreuve de calcul simple notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats

Une note inférieure à 8/20 à l'une des épreuves prévues est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40 aux épreuves.

■ CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- La fiche d'inscription ci-jointe
- La photocopie recto-verso d'une pièce d'identité
- Une copie du ou des diplômes obtenus
- Les ou l'attestation(s) employeur(s) justifiant d'au moins 3 ans à temps complet d'exercice professionnel et attestations de formation continue
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

■ COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront affichés à l'IHFS et transmis par mail.

■ DATES À RETENIR

- JPO : **le samedi 4 février 2023 de 9h30 à 17h** à l'IHFS 6 rue Emile Didier à Arras.
- Clôture des inscriptions aux épreuves de sélection : 8 mars 2023 minuit
- Date épreuve écrite : 29 mars 2023 matin
- Date épreuve orale : du 20 mars au 31 mars 2023, sur convocation
- Résultats : 7 avril 2023 14h (affichage à l'IHFS)
- Date limite de confirmation des résultats : 19 avril 2023 minuit

■ CONDITIONS MÉDICALES D'ADMISSION

POUR INFORMATION TRÈS IMPORTANT

! Vaccinations obligatoires à l'admission.
Le candidat doit être à jour des vaccinations suivantes pour le départ en stage (mi-septembre)

- BCG
- Tubertest
- Diphtérie, tétanos, polyo, coqueluche
- Hépatite B
- Sérologie obligatoire (Ac Anti HBs, Ac Anti HBc et AGHBs)
- COVID 19

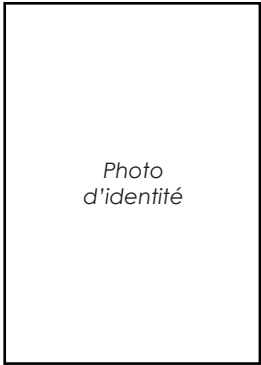
Le candidat doit aussi présenter lors de son inscription définitive un certificat médical d'un médecin agréé attestant qu'il « n'est atteint d'aucune affection physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'infirmier(e) DE »

■ FRAIS D'ÉTUDES À PRÉVOIR

- Droits d'inscription à la formation : 170 euros par an en 2022/2023
- CVEC : 92 euros
- Achat de 2 tenues professionnelles (blanches) valables pour les 3 années de formation.

Pour information le tarif de la formation s'élève à 7700 euros quel que soit le mode de financement envisagé (personnel, Conseil Régional, employeur, ...).

FICHE D'INSCRIPTION
Sélection à l'entrée
en Institut de Formation en Soins Infirmiers
Candidat relevant de la FPC



SÉLECTION 2022

IDENTITÉ

Nom d'usage :
Nom de naissance :
Prénom(s) :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Nationalité :
N° de carte de séjour pour les étrangers :
Adresse :
Code postal : Ville :
N° de téléphone : Portable :
E-mail :
Etablissement si professionnel de santé :

NIVEAU D'ÉTUDES :

- Baccalauréat – Série/S spécialité :année d'obtention :.....
- Equivalence au Baccalauréat (à préciser) :
- E.S.E.U. ou D.A.E.U – Série :
- Autres diplômes (à préciser) :

Activités permettant de justifier de 3 années temps plein de cotisation à un régime de protection sociale (joindre toutes les attestations employeur(s) ou fiches de paies justifiantes de ces trois années d'expérience) :

-
-
-

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A, le

Signature :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
De prise en charge financière
de la formation

NOM PRÉNOM.....

STATUT AU DÉPÔT DU DOSSIER DE SÉLECTION

- Poursuite de scolarité ¹
- Demandeur d'emploi
 - o Date d'inscription au Pôle emploi
 - o N° identifiant
 - o Percevez-vous une indemnisation oui non
- Salarié en CDI ou fonctionnaire en activité ²
- Salarié en CDI en congé sans solde ou fonctionnaire en disponibilité
- Contractuel (CDD) en activité
- Autre :.....

FORMATION PRISE EN CHARGE PAR

- La Région Hauts de France
- Un employeur ou OPCA
 - o Nom
 - o Contact RH
 - o Téléphone
 - o Adresse mail RH, service formation (obligatoire).....
- Transitions Pro
- Financement personnel

¹ Candidat qui n'est pas sorti du système scolaire depuis un an maximum à la date d'entrée en formation

² Les salariés, les professionnels libéraux et les fonctionnaires